

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 2 juillet 2013

à 14 H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 2 juillet 2013 à 9 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 2 juillet 2013
à 9 H 30 à La Roche Bernard

2 - Budgets 2013 - Décisions modificatives

A – Budget annexe Eau potable : décision modificative n°2

La décision modificative n°2 du budget annexe Eau potable pour l'exercice 2013 est proposée au Conseil d'Administration pour les montants suivants :

Section d'Investissement :

DEPENSES

2313	Constructions	- 106 790,01 €
1641	Emprunts	+ 106 790,00 €
1687	Autres dettes (remboursement avance Agence de l'Eau)	+0,01 €

Section de Fonctionnement :

DEPENSES

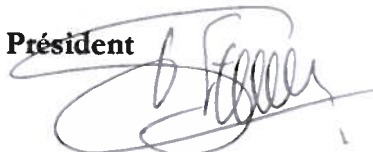
66111	Intérêts des emprunts	+ 96 000 €
022	Dépenses imprévues	- 96 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte cette décision modificative n° 2 du budget annexe « Eau Potable » pour l'exercice 2013.

Pour extrait conforme

Le Président



Jean-François GUERIN